



Matrise d'ouvrage :

Ville de Nevers

Place de l'Hôtel de Ville

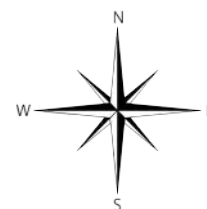
58036 NEVERS cedex

Matrise d'œuvre :

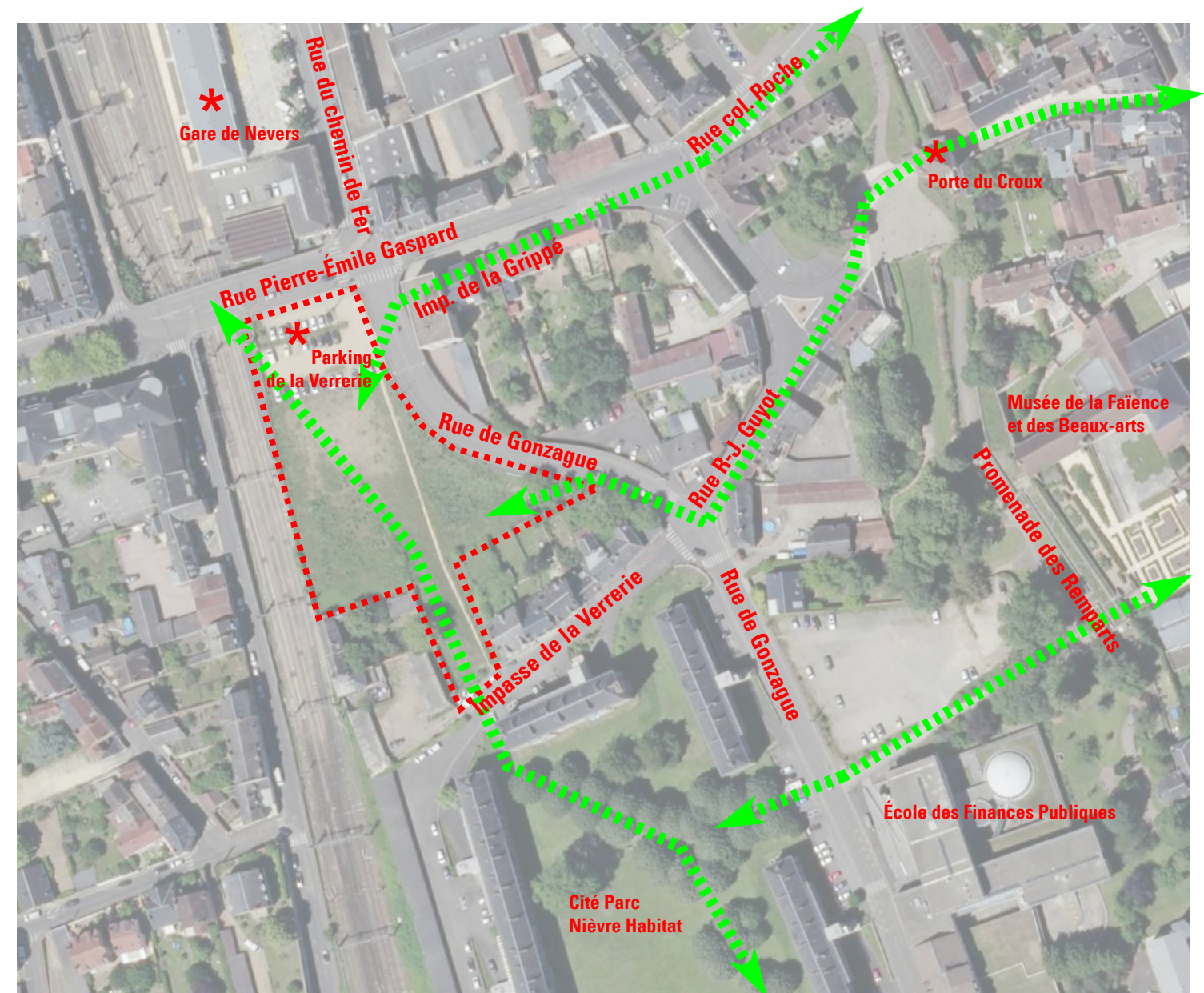
LAMANUFACTUREDUPAYSAGE - Régis ALBIGNAC - Paysagiste concepteur

53, Grande-rue François Mitterrand - 58 400 La Charité-sur-Loire

06 14 99 52 28 - regisalbignac@yahoo.fr



EXTENSION DU PARKING DE LA VERRERIE



NOTICE PROJET | PERMIS D'AMÉNAGER | PA2

Documents cités et emprunts visuels :

© fond cartographique issu de Géoportail, Cadastre.gouv, Google-maps



Vue depuis le pont rue Pierre-Émile Gaspard



Vue depuis l'escalier colimaçon métallique permettant de rejoindre la rue Pierre-Émile Gaspard et la gare



Vue depuis le pont rue Pierre-Émile Gaspard et le parking existant en contre-bas



Impasse de la Grippé



Résidence voisine et occupation de la sous-face du viaduc



Le parking existant vu en direction du pont rue Pierre-Émile Gaspard



Vue sous le viaduc



Entrée de la résidence donnant sous le viaduc avec contrôle d'accès



Le parking existant, vue vers le sud



L'escalier colimaçon métallique



Conteneur de déchets stockés sous l'ouvrage, impasse de la Grippé



Vue panoramique vers le sud en direction de la Loire



Vue panoramique vers le nord, en direction de la gare



La Gare : un accès direct au quai serait-il possible ?



La Loire en traversant Cité-Parc de Nièvre Habitat est si proche de la Gare



La Porte du Croux, la Cathédrale et le faubourg du "bout du monde",* à deux pas de là



Une trace qui ne trompe pas son usage quotidien



Cet espace résiduel ne pourrait-il pas devenir une issue directe vers le centre-ville ?

 Cheminements doux à conforter et sécuriser

Parkings payants

-  Carré Colbert - 413 places
-  Saint-Archie - 178 places
-  Saint-Pierre - 363 places

Parkings gratuits

-  Avenue Pierre-Bérégovoy - 17 places
-  Boulevard Pierre de Coubertin - 20 places
-  Carmélites - 19 places
-  Chaméane bas - 19 places
-  Chaméane haut - 31 places
-  Champs de Foire - 200 places
-  Champs de Foire aux Moutons - 170 places
-  Chapelle Saint-Marie - 6 places
-  Clos des Granges - 413 places
-  Hôtel de Ville - 27 places

-  Lucette Salié - 26 places
-  Parc Roger-Salengro - Est - 60 places
-  Parc Roger-Salengro - Sud - 263 places
-  Quai de Mantoue - 130 places
-  Quai de Médine - 150 places
-  Ravelin - 238 places
-  Reines de Pologne - 64 places
-  Saint-Laurent - 34 places
-  Square Girerd - 40 places

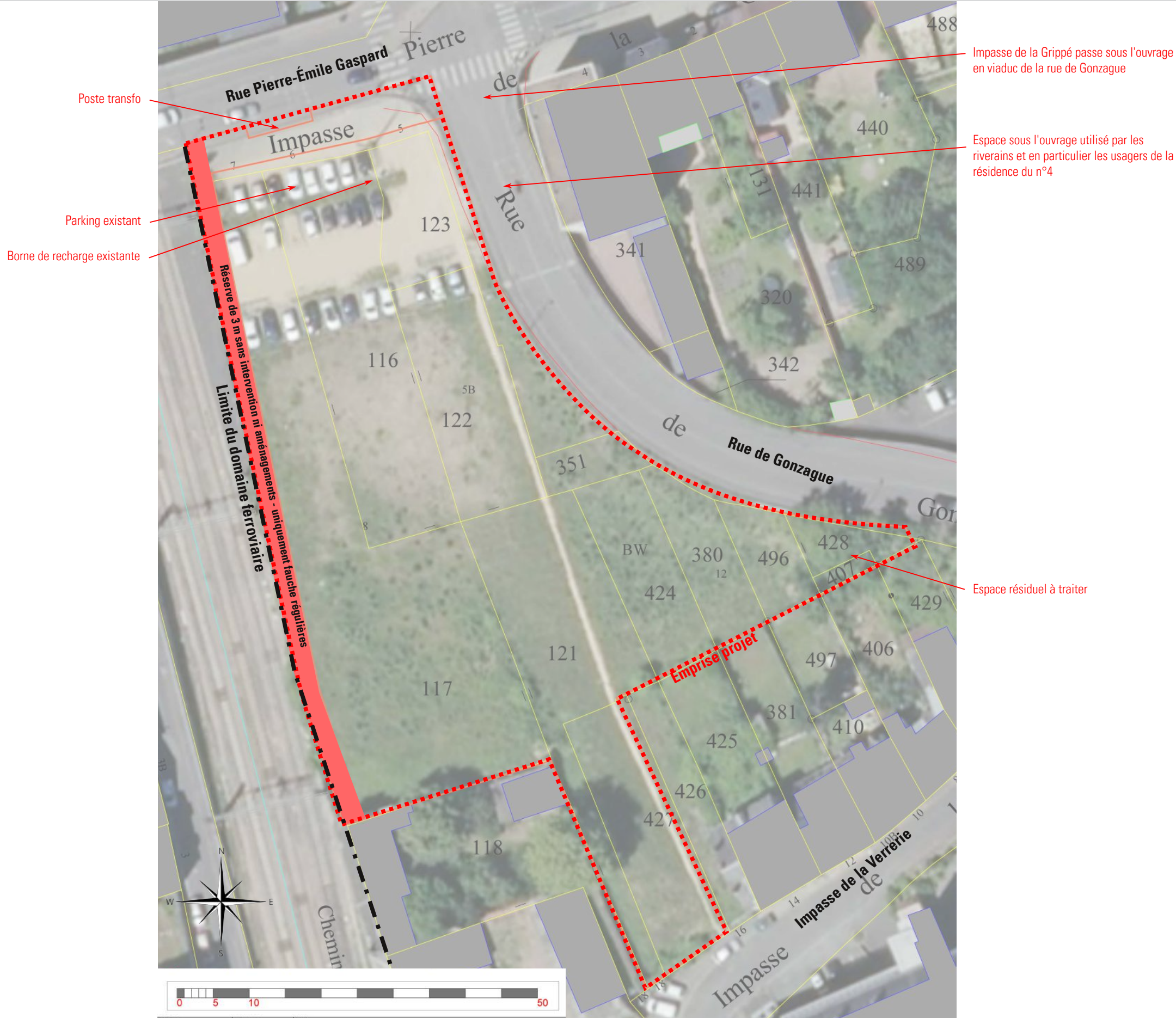
Hyperscentre commerçant

-  Hypercentre commerçant

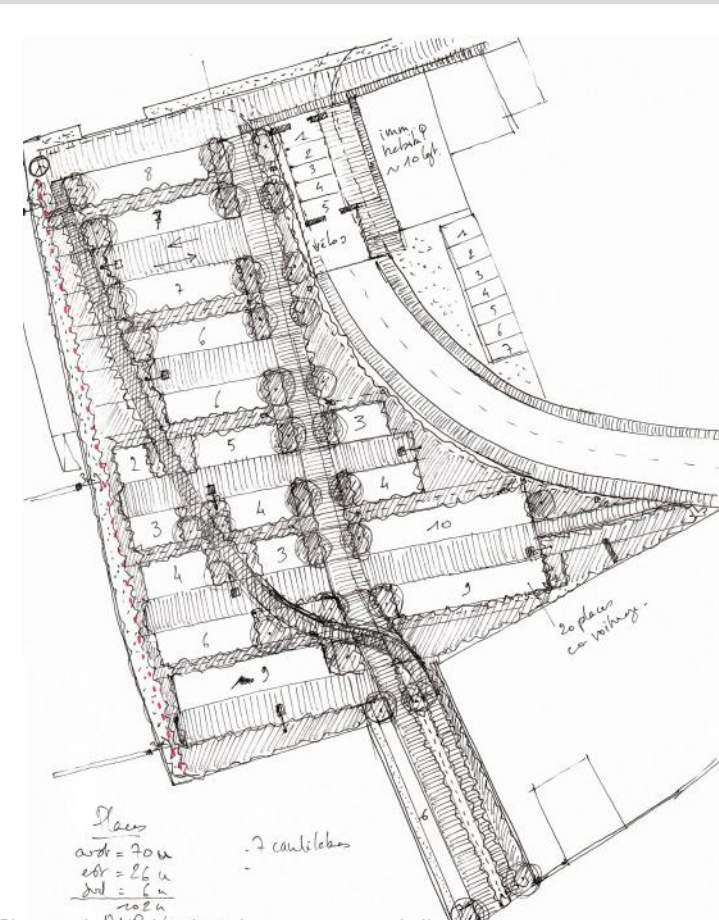
Isochrone 7 min

-  Isochrone 7 min

[illegible]



Plan esquisse projet - 1/500



Plan esquisse projet - hypothèse n°1 - sans échelle



Plan avant-projet - hypothèse n°1 - sans échelle

Parti pris du projet
En séance de travail avec l'UDAP et les services instructeurs de l'Agglo de Nevers, un premier avant-projet a été présenté. Celui-ci consistait à reprendre le sens des cheminements existants en Nord-Sud, l'un en direction de l'escalier en colimaçon du pont et l'autre vers l'impasse de la Grippée. Le stationnement est inséré en "peigne" et alterne allées carrossables, places et noues plantées pour la gestion du ruissellement de surface. Les noues et cheminements sont réputés être largement plantés.

À l'issue de cet échange il a été convenu de réaliser une recherche pour organiser les circulations et le stationnement autrement en favorisant l'aspect d'un grand mail paysager. Le dispositif de circulation dessert directement les places de stationnement. L'ensemble est complété d'un réseau de noues plantées pour la gestion de l'eau de pluie. Les cheminements piétons de la première hypothèse sont insérés dans cette composition pour maintenir les cheminements préexistants.

Cette deuxième hypothèse a été retenue car elle favorise le prolongement de l'impasse de la Grippée qui devient une rue et ne génère pas d'impasses. À terme, le maillage d'arbres se rejoindra en couronne à l'image des tilleuls de Cité-parc au sud favorisant ainsi la couverture de l'ensemble de la parcelle.



Plan esquisse projet - hypothèse n°2 - sans échelle



Plan avant-projet - hypothèse n°2 - sans échelle



Plan esquisse projet - échelle graphique

Modification principales envisagées :

Programme :
La ville souhaite étendre le nombre de places à une centaine dont les places PMR et celles pré-équipées pour les bornes de recharge électrique réglementaire ainsi que vingt places dédiées au co-voiturage. L'offre de stationnement passerait d'une trentaine de places actuellement à une centaine après projet, 115 places sur le plan.

Une recherche de perméabilité doit être optimisée ainsi que l'aspect paysager de l'ensemble. Les circulations piétonnes sont à mettre en avant et permettre de désenclaver le site au maximum.

Désenclaver et trouver un maximum de liens

Comme évoqué dans l'analyse du contexte du site, celui-ci permettra de desservir de nombreux lieux d'attractivité du centre-ville, de la gare et aussi de la Loire peu visible aujourd'hui. Le site vécu comme un délaissé depuis la construction en viaduc de la rue de Gonzague et la déconstruction progressive des bâtiments le long des voies ferrées mérite au contraire d'être mieux relié. La surface permet à la Ville de Nevers de proposer une offre de stationnement à proximité du centre-ville et de la gare. Son aménagement reliant l'impasse de la Grippée à celle de la Verrerie permet de transformer ces impasses en rues. Les sentes piétonnes qui parcourent déjà le site en Nord-sud seront confortées et complétées dans le projet d'une liaison directe à la rue de Gonzague et par la suite au quai de la gare avec une recherche d'accessibilité pour tous.

Organisation des circulations :

Le site sera relié entre l'impasse de la Grippée et l'impasse de la Verrerie. La « rue » de la Grippée sera en sens unique entrant depuis la rue Pierre-Émile Gaspard. Le trottoir de la rue de la Grippée sera lisible et prolongé jusqu'à l'accès à l'escalier en colimaçon ainsi que l'éventuel accès direct au quai de la gare.

Depuis cette allée nord, deux grandes allées en axe nord-sud desservent un jeu de stationnements. L'allée principale, à l'Est, rejoint directement l'impasse de la Verrerie.

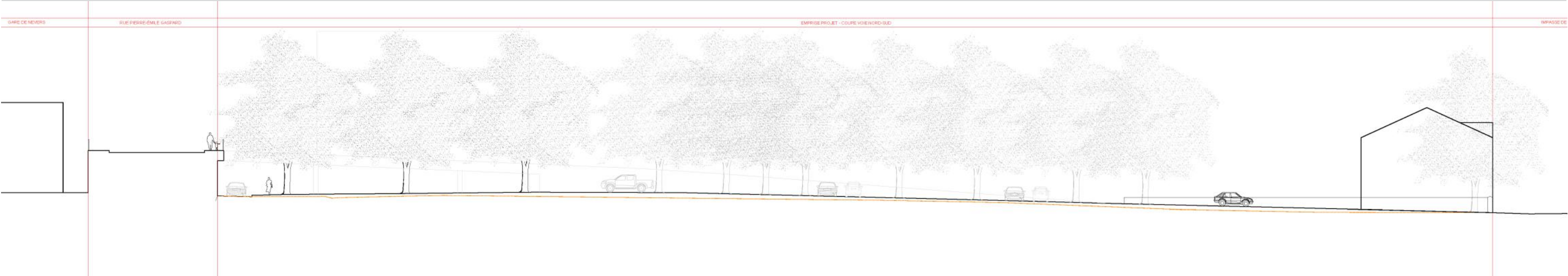
Le traitement de l'accès sud, par l'impasse de la Verrerie est prévu avec une coupe de voie à 12 m de large plus minéral avec chaussée, stationnements longitudinaux et trottoirs de part et d'autre. Cet accès sera en double sens.

À l'Est de la voie principale Nord-Sud, se développe deux poches de stationnements. Une de sept places en complément de l'ensemble et une de vingt places identifiées pour les véhicules en co-voiturage. Au bout de cette dernière, du fait du travail du nivellement et à un point de raccordement favorable, un accès est rendu possible directement vers la rue de Gonzague pour les piétons qui souhaitent rejoindre plus directement le centre-ville via la rue Jean-René Guyot et la Porte du Croux.

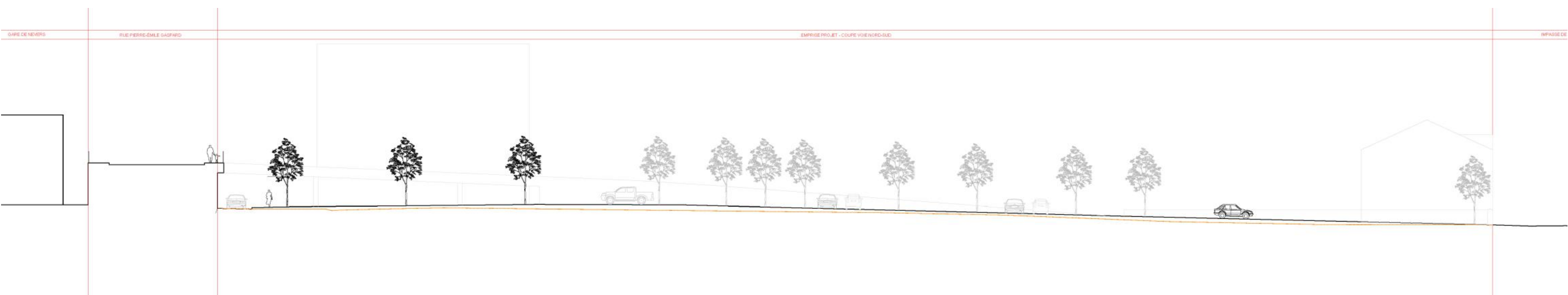
Les allées carrossables sont dessinées à 5 m de large. Les places mesurent 2,50 m de large par 5 m de profondeur. Les allées piétonnes sont dissociées des circulations automobiles, elles mesurent 1,40 m de large et sont bordés d'espaces verts de type accotement prairial fauché et des noues plantées de couvre-sols.

Traitement des parties en limite du projet :

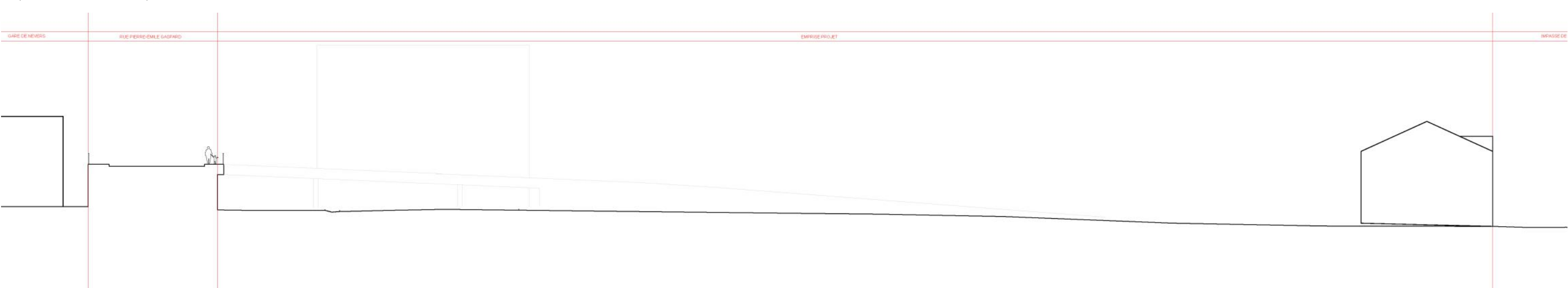
Le plan de composition s'attache à relier le site à son environnement limitrophe (connexion au réseau viaire et à la gare) et aux espaces remarquables proches le centre-ville de Nevers et la Loire). À ce stade, une réhabilitation de la « rue » de la Grippée reste à envisager avec la sous-face du viaduc devant la résidence quasiment collée à l'ouvrage. L'ouverture vers le quai de la Gare est un projet à mener à plus long terme avec les services de la SNCF.



Coupe Nord-Sud - Plantations à 15 ans

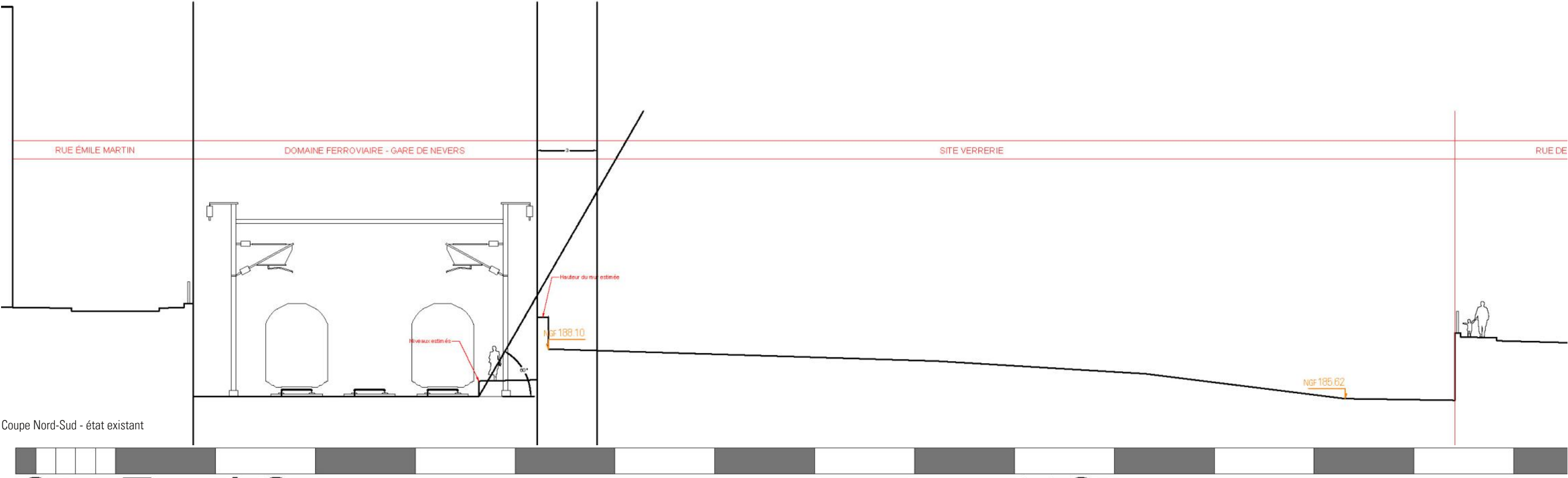
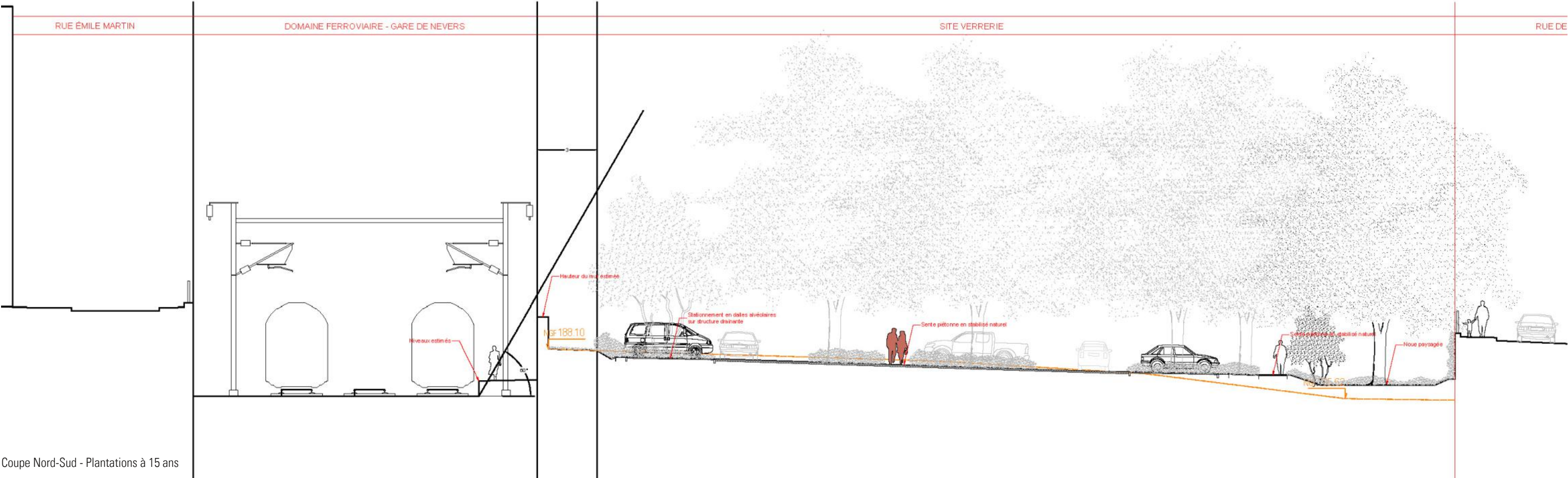


Coupe Nord-Sud - Plantations après travaux



Coupe Nord-Sud - état existant







Matériaux drainant sous circulation et place de stationnement



Matériaux drainant sous circulation et place de stationnement



Exemple de modèle de totem pour inspirer celui du covoiturage



Allée arborée, des couronnes moins hautes permettent d'obtenir plus d'ombre



Dispositif pour arrêter les véhicules en fond de place



Luminaire de 4,50 m pour un éclairage sous les arbres



Potelets utilisés sur le territoire, ici à la gare de Nevers

Site aux abords d'un monument historique :
Le projet est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable, secteur B de la ville de Nevers, correspondant aux quartiers plus récents situés en périphérie du centre ancien et assurant l'articulation entre le centre ancien et les secteurs d'extensions contemporains, en l'occurrence ici le quartier Gare.

Matériaux de sol, mobilier et plantations :

Matériaux de sol :
- Chaussée : l'ensemble est dessiné en bordures béton type CR1 arasée au sol pour caler un enrobé drainant.
- Places de stationnement : dalles alvéolaires de type TTE de chez O2D ou Ecoraster-E50 de chez Ecovégétal avec remplissage gravillon 6/14 ou pavés pour les places PMR.
- Chemins piétons : en stabilisé naturel sachant que les pentes en long font entre 1 % et 3 % (maximum au niveau du trottoir en raccordement avec la rue de la Verrerie).
- Le dispositif de ruissellement fonctionne en un grand tier vers le nord avec un écoulement dirigé vers le réseau d'eau pluviale de l'impasse de la Verrerie et l'autre partie vers le réseau situé impasse de la Verrerie. L'eau passe par les structures drainantes des chaussées et places de stationnement constituées de matériaux et structures drainantes. L'eau est dirigée vers les noues végétalisées réparties équitablement dans les aménagements où elle s'infiltre dans le sol naturellement drainant du site et diffuse vers les plantations. Au sud, au droit de l'accès impasse de la Verrerie, l'eau est reprise via un caniveau en pavés qui la draine en surface jusqu'au réseau d'eau pluviale situé dans l'impasse.

Mobiliers :
Le mobilier d'éclairage est prévu en raccordement au réseau d'éclairage public, la solution en photovoltaïque ayant été écartée du fait du site patrimoniale et pour privilégier un aménagement très arboré. Les candélabres seront choisis avec une hauteur de 4,50 m pour pouvoir éclairer sous les couronnes des arbres. Le design sera en cohérence avec les aménagements proches et la mise en cohérence de l'éclairage Ville de Nevers. Le modèle retenu sera de type « Zen » de chez Eclatec ou similaire. Couleur ville de Nevers RAL 7024. La répartition est à définir suivant étude d'éclairage avec l'entreprise qui sera retenue. Aucun éclairage ne sera réalisé à proximité de la limite avec le domaine ferroviaire.

Le mobilier de sécurité et anti-intrusion sera composé de potelets à boule blanche de chez Seri ou similaire, couleur RAL 7024. Leur implantation permet de limiter le stationnement sauvage sous l'ouvrage de la rue de Gonzague, impasse de la Grippée et au droit des accès aux cheminements piétons.

Un totem sera installé pour identifier l'emprise de co-voiturage en plus de la signalétique horizontale.



Erable negundo



Arbres deuxième grandeur : Orme de Sibérie et Érable champêtre



Grands arbustes isolés : Charmes et Amélanchier

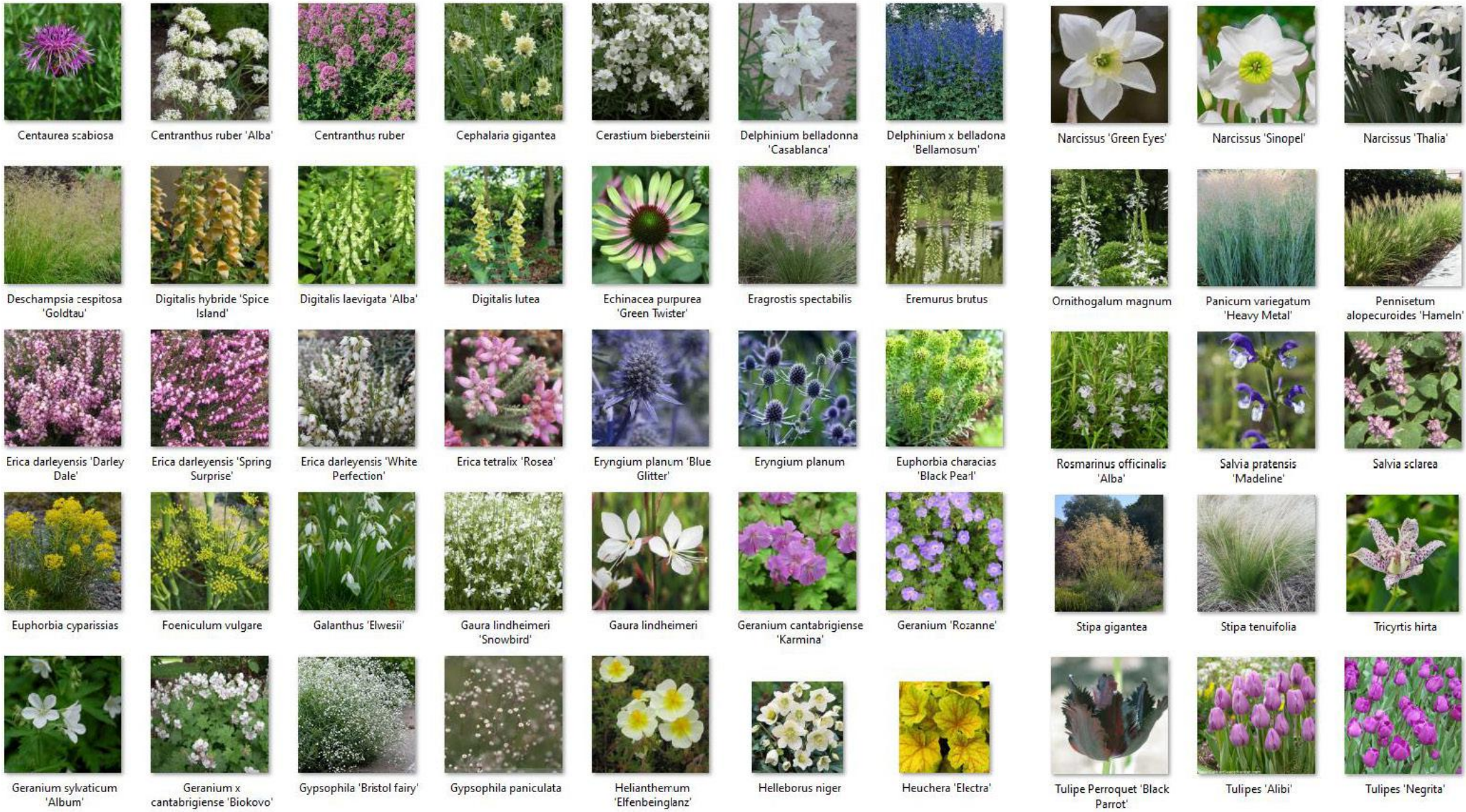
Plantations :
La composition végétale est à préciser suivant la palette végétale mise en place par la Ville de Nevers. Le principe d'aménagement donne toutefois la répartition suivante des strates végétales :
Le grand mail arboré sera composé d'essences choisies pour une couronne qui permet un grand couvert à terme : Tilleul, Érable negudo, Murier, etc. La trame est guidée par un ordonnancement régulier avec un axe brisé par la forme de la parcelle. Le pied des arbres sera planté de couvre-sols de type Géraniums rampants assortis de vivaces ponctuelles plus hautes (Centranthus, Gipsophila, Euphorbes, etc.).
Les allées piétonnes longent le dispositif de noues de récolement et temporisation des eaux pluviales. Ces noues sont plantées d'une strate arborée plus basse que le mail, avec des arbres et grands arbustes en cépées : Amélanchiers, Charmes, Érables, Cornouillers, Prunus, Salix rosmarinifolia, etc. Le couvert végétal est composé d'une strate couvre-sol extensive en lierres ponctuée d'un mélange de bulbes toute saison. Les accotements plats, hors noues seront semés en mélange prairial à faucher ; ils peuvent être gagnés par les lierres.



Arbre-bris : le port étalé de l'arbre à miel



Murier blanc



Extrait de la palette végétale Ville de Nevers